



NEI-CEDA
Société Anonyme
avec Conseil d'Administration
Au Capital de 255.316.500 FCFA
Siège Social : Abidjan – Treichville –1, Bd de Marseille
01 B.P 1818 ABIDJAN 01
RCCM : CI-ABJ-1992- B-164 178

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 23 JUIN 2016 À 10 HEURES À L'HÔTEL TIAMA

CONVOCATION

Mesdames et Messieurs les Actionnaires de la société NEI-CEDA (ci-après la « **Société** ») sont convoqués en **Assemblée Générale Mixte, le jeudi 23 juin 2016 à 10h00**, à l'Hôtel TIAMA, sis Boulevard de République, Abidjan-Plateau, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

A titre ordinaire

1. Présentation du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ;
2. Présentation du rapport des Commissaires aux Comptes sur l'exécution de leur mission et sur les conventions règlementées ;
3. Approbation des états financiers de synthèse au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ;
4. Quitus aux administrateurs et décharge aux commissaires aux comptes ;
5. Affectation des résultats ;
6. Approbation des conventions règlementaires ;
7. Indemnité de fonction des Administrateurs ;
8. Ratification de la cooptation de nouveaux Administrateurs ;

A titre extraordinaire

9. Mise en harmonie des Statuts avec les nouvelles dispositions de l'Acte uniforme OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE ;

A titre mixte

10. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Tout Actionnaire sera admis à l'Assemblée Générale sur présentation d'un justificatif d'identité dès lors que ses actions sont inscrites en compte trois (3) jours au moins avant la date de l'Assemblée Générale.

En cas d'empêchement, il pourra se faire représenter par un mandataire de son choix. A cet effet, des formulaires de procuration sont à la disposition des actionnaires (i) au siège de la Société sis à Abidjan, Commune de Treichville, 1 Boulevard de Marseille, 01 B.P 1818 Abidjan 01, et (ii) au siège social de la SGI BICIBOURSE, sis à Abidjan-Plateau, Rue Gourgas, 01 BP 1298 Abidjan 01.

De même, le texte des projets de résolutions soumis à cette Assemblée et, d'une façon générale, les documents sociaux visés par l'article 525 de l'Acte Uniforme OHADA relatif droit des sociétés commerciales et du GIE seront tenus à la disposition des actionnaires, au siège social de la Société, à compter du **mardi 8 juin 2016**.

Le Conseil d'Administration